

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **8 juillet 2008**

Décision n° **B-2008-0154**

commune (s) : Villeurbanne

objet : Marchés publics pour les travaux d'extension de l'IUT B - Lot n° 3 : maçonnerie - Autorisation de signer un avenant

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Monsieur Blein

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 30 juin 2008

Compte-rendu affiché le : 9 juillet 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Assi, Julien-Laferrière.

Absents excusés : Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue, Passi (pouvoir à M. Claisse), Mmes Dognin-Sauze, Gelas, M. Rivalta.

Bureau du 8 juillet 2008**Décision n° B-2008-0154**

objet : **Marchés publics pour les travaux d'extension de l'IUT B - Lot n° 3 : maçonnerie - Autorisation de signer un avenant**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 26 juin 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par décision n° B-2007-5526 du 17 septembre 07, le Bureau a autorisé la signature d'un marché public de travaux pour les travaux d'extension de l'IUT B à Villeurbanne. Ce marché a été notifié sous le numéro 072869 F le 8 octobre 2007 à l'entreprise Ruiz pour le lot n° 3 : maçonnerie pour un montant de 454 124,80 € HT, soit 543 133,26 € TTC.

Motivation de l'avenant

Le chantier a débuté, entre le 26 novembre 2007 et le 8 février 2008, par une déconstruction totale d'une partie du bâtiment et la mise à nu complète de la structure de la partie conservée.

La déconstruction a fait apparaître des linteaux béton extrêmement dégradés au dessus de la plupart des ouvertures extérieures, les parties concernées étant précédemment masquées par les menuiseries existantes.

De la même manière, des réservations dans des poutres en béton armé, laissant apparentes les armatures acier, ont été découvertes lors de la dépose des faux-plafonds. Il est nécessaire de traiter ces aciers et de procéder au bouchement de ces réservations.

L'ensemble de ces travaux a été chiffré à 18 583,58 € HT selon devis transmis par le maître d'œuvre.

Par ailleurs, à la suite d'un oubli de l'équipe de maîtrise d'œuvre lors de l'établissement du quantitatif détaillé, il est nécessaire de prendre en compte les travaux supplémentaires suivants : renforcement des travées mitoyennes des escaliers pour reprise de l'effort tranchant suite à la démolition de la travée d'escalier, pour un montant de 18 140 € HT selon devis transmis par le maître d'œuvre.

Cet avenant n° 1, d'un montant de 36 723,58 € HT, soit 43 921,40 € TTC, porterait le montant total du marché à 490 848,38 € HT, soit 587 054,66 € TTC, soit une augmentation de 8,09 % du montant initial du marché.

La commission permanente d'appel d'offres, en sa séance du 13 juin 2008, a émis un avis favorable et motivé à la conclusion de cet avenant.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer l'avenant susvisé, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu lesdits projets d'avenants ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer l'avenant n° 1 au marché n°072869 F conclu avec l'entreprise Ruiz pour les travaux d'extension de l'IUT B à Villeurbanne, lot n° 3 maçonnerie.

Cet avenant d'un montant de 36 723,58 € HT, soit 43 921,40 € TTC, portera le montant total du marché à 490 848,38 € HT, soit 587 054,66 € TTC, soit une augmentation de 8,09 % du montant initial du marché.

2° - Les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget de la Communauté urbaine - exercices 2008 et suivants - compte 0 458 119 - fonction 0023 - opération 0571.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 10 juillet 2008.